

AVIS RELATIF À LA NÉGOCIATION BOURSIÈRE

Symboles d'essais uniformes

Aperçu

Les symboles d'essais uniformes (SEU) permettent aux participants au marché d'effectuer des essais et des validations limités dans l'environnement de production. Les participants seront alors davantage en mesure de reproduire la logique d'une opération avec les codes de production que par l'intermédiaire d'essais d'acceptation par les utilisateurs (EAU). À compter du 1^{er} octobre 2015, les symboles d'essai suivants pourront être utilisés :

Bourse de Toronto	Bourse de croissance TSX
ZYZ.A, ZYZ.B, ZYZ.C, ZYZ.D, ZYF.F	ZYQ.Z, ZYQ.H, AYQ.A, AYQ.H

Utilisation et restrictions

Conformément à la Norme canadienne 21-101, tous les marchés sont tenus de fournir à leurs participants un accès équitable à leur fonction de SEU. L'utilisation autorisée de cette fonction est destinée à la validation de la connectivité et à la vérification fonctionnelle. Les utilisations suivantes de la fonction de SEU ne sont pas autorisées :

- tout type d'essai de capacité, de volume ou de résistance;
- les essais fonctionnels de base qui peuvent, et doivent, être effectués comme EAU ou dans l'environnement général d'essai. La fonction de SEU ne peut être utilisée qu'une fois que les bogues repérés au moyen d'essais fonctionnels de base ont été résolus;
- toute utilisation par des fournisseurs, à moins qu'elle soit faite pour le compte d'un participant au marché;
- toute utilisation par les clients disposant d'un accès électronique direct (DEA), à moins que ceux-ci soient expressément parrainés par un participant au marché.

En résumé, un participant au marché est entièrement responsable de toute activité d'essai se déroulant dans un environnement de production.

Disponibilité et notification

Au départ, l'utilisation de la fonction de SEU sera circonscrite à la période entre 8 h et 9 h. Le [Service des opérations de marché de la TSX](#) offrira une assistance complète au cours de la période désignée.

Les participants au marché qui veulent utiliser la fonction de SEU doivent fournir un préavis d'au moins 24 heures. Le préavis doit être envoyé à une adresse courriel désignée qui sera fournie dans un avis subséquent. Les mêmes essais ou des essais différents effectués à une date ultérieure devront faire l'objet de préavis distincts. L'avis devra au moins indiquer :

- la date et l'heure de l'essai;
- une estimation du volume des opérations et des messages d'essai;
- une brève description de l'objet de l'essai;
- le nom et le numéro de téléphone d'une personne-ressource.

Suspension d'accès

Un marché peut suspendre l'accès à un symbole d'essai dans les cas où, du point de vue du marché, l'utilisation du symbole dans des circonstances données représente un risque excessif pour l'exploitation ou la performance de l'environnement de production. Dans de telles situations, le marché a l'autorité de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger l'intégrité continue de son environnement de production. Dans le cas d'une suspension, le marché avisera immédiatement l'autorité en valeurs mobilières compétente pour que les mesures de suivi appropriées soient prises.

Incidence sur les données de marché

Les données de marché associées aux valeurs d'essai prédéfinies susmentionnées ne seront pas supprimées. Toutefois, le volume et la valeur des opérations devront être supprimés du fichier du sommaire de référence. La décision quant à la nécessité de traiter les données relèvera du fournisseur et de son abonné ou destinataire.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec le Service des opérations de marché, au 416 947-4357.

